



L'accessibilité aux transports pour les personnes handicapées intellectuelles

Jean-Frédéric Collet – Référent transports Unapei-IdF
30 novembre 2018



Présentation de l'Unapei

- Association loi 1901
- Principal mouvement associatif français dans le secteur du handicap, reconnu d'utilité publique
- 550 associations
- 55 000 familles adhérentes et 71 500 bénévoles
- 94 000 professionnels au sein de 3 100 établissements médico-sociaux
- 20 000 personnes handicapées accompagnées



Le handicap intellectuel: définition

- Le handicap intellectuel est la conséquence d'une déficience intellectuelle plus ou moins importante qui peut s'accompagner d'une déficience motrice, sensorielle ou psychique plus ou moins sévère
- Le handicap intellectuel ne se guérit pas mais une action éducative, thérapeutique et pédagogique adaptée peut en réduire les conséquences et apporter à la personne qui en est atteinte la plus grande autonomie possible
- Le handicap intellectuel ne se voit pas toujours



Le handicap intellectuel: quelques chiffres

- Aujourd'hui, la France compte 3,5 millions de personnes handicapées
- Parmi elles, 2 millions sont porteuses d'un handicap sévère
- 650 000 à 700 000 d'entre elles se trouvent en situation de handicap mental
- Chaque année, 6 000 à 8 500 enfants naissent avec un handicap mental

Les difficultés pour les personnes déficientes intellectuelles

- Décrypter, comprendre, apprécier l'importance des informations et les mémoriser
- Comprendre les concepts généraux et abstraits
- Fixer son attention, se concentrer
- Mobiliser son énergie
- Apprendre et retenir les acquis
- Se repérer dans l'espace, s'orienter
- Évaluer l'écoulement du temps, se repérer dans le temps
- Apprécier la valeur de l'argent, utiliser l'argent
- Comprendre et utiliser le langage : communiquer, s'exprimer, aller vers autrui
- Demander spontanément une aide extérieure face à un problème
- Utiliser les appareils (exemples : automate, composteur, interphone, distributeur)

Le comportement et les attitudes à adopter

- Utiliser un langage simple et adapté
- Utiliser des mots faciles à comprendre et, quand cela n'est pas possible, expliquer les mots compliqués
- Ne pas utiliser de termes techniques, de sigles, d'abréviations
- Ne pas laisser de place au « peut être »
- Lui laisser le temps de s'exprimer et de répondre
- Ecouter attentivement
- Etre calme et rassurant

Le comportement et les attitudes à adopter

- Si les indications d'orientation sont trop complexes, accompagner la personne
- Organiser son accompagnement, expliquer qu'une autre personne va prendre le relais
- Laisser la personne handicapée mentale réaliser seule certaines tâches, ne pas le faire à sa place
- En cas de difficultés, demander à la personne les coordonnées de la personne à contacter (exemples : parents, famille, établissements, ...)

De nombreux pictogrammes ...



Le Pictogramme S3A



- Symbole d'Accueil, d'Accompagnement et d'Accessibilité Normalisé en mai 2000 par l'AFNOR

Quelle mise en œuvre ?



- Une **information** et une **sensibilisation** du grand public
- Une **formation** du personnel à l'accueil des personnes handicapées mentales
- Des **aides humaines** ciblées





Avantages et intérêts d'engager une démarche d'accessibilité

La mise en accessibilité à destination des personnes handicapées mentales :

- Bénéficie à un public plus large (certaines personnes âgées, les touristes étrangers, le public migrant, les personnes en situation d'illettrisme, ..., les citoyens)
- Est moins coûteuse que pour d'autres types de handicap
- Peut être plus rapide dans la mise en œuvre
- Est moins contraignante (la mise en accessibilité repose essentiellement sur l'accueil et l'accompagnement humain)

UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS DE PARENTS, DE PERSONNES HANDICAPEES MENTALES ET DE LEURS AMIS

15, rue Coysevox – 75876 Paris Cedex 18

Tél. : 01 44 85 50 50 – Fax : 01 44 85 50 60

Courriel : public@unapei.org - Site internet : <http://www.unapei.org>



AVEC LE SOUTIEN DE :

